

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 18 DECEMBRE 2013

### Compte rendu

L'an deux mille treize, le dix-huit décembre à vingt heures, les Membres du Conseil Municipal de Bessé-sur-Braye se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux Articles L.2121-7 à L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales sous la présidence de M. Michel LEROY, Maire.

Etaient Présents : M. LEROY Michel, Maire

M. LACOCHE Jacques, M. RAVE Jean-Marie, M. GRASTEAU Daniel, Mme CRINIÈRE Elise, M. OUDART Joël, Adjoints au Maire,

M. DESHAYES Patrick, M. POUPON Manuel, M. GILLET Danick, Mme RADAY Zéline, M. MARIAIS Jean-Pierre, M. GAUBERT Alain, Mme SEGRETAIN Colette, M. BOISNARD Jean-Pierre, Conseillers Municipaux.

M. VANDERMARCQ Patrick donne pouvoir à M. LEROY Michel.

M. NELET Olivier donne pouvoir à M. LACOCHE Jacques.

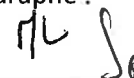
Etaient Absents excusés : M. VANDERMARCQ Patrick, M. LHERMITTE Gilles, M. CROSNIER Éric, M. PIERUCCI Jacques, M. NELET Olivier, M. POHU Frédéric.

Etait Absent : M. LAROCHE Stéphane

Assistait. Mme FROMET Cathy, Secrétaire Générale

M. OUDART Joël est élu Secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 5 Décembre 2013 est approuvé par le Conseil Municipal.  
M. le Maire donne lecture des décisions (voir tableau ci-annexé)



## FINANCES

### 1. Assujettissement à la TVA contrat affermage : modification du régime TVA au 1<sup>er</sup> janvier 2014 (Délibération n°201312DL162BIS)

Vu les dispositions du Code Général des Impôts en matière d'assujettissement à la TVA des services d'eau et d'assainissement des collectivités locales,

Vu le contrat de délégation de service public passé avec la SAUR pour l'exploitation du service d'assainissement collectif,

M. le Maire informe le conseil municipal que l'administration fiscale a modifié le 1<sup>er</sup> août 2013 sa doctrine applicable en matière d'assujettissement à la TVA des redevances d'affermage, et de droit à déduction de la TVA. Cette modification de la réglementation est obligatoire qu'aux seuls contrats d'affermage, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Cependant, il est proposé au conseil municipal d'opter pour l'assujettissement au régime fiscal de la TVA du budget assainissement, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Cet assujettissement permettra notamment à la collectivité, en matière de trésorerie, de ne pas faire l'avance du montant de la TVA.

#### Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Décide d'opter pour l'assujettissement au régime fiscal de la TVA au 1<sup>er</sup> Janvier 2014 pour le budget assainissement,
- Autorise M. le Maire à signer l'avenant n° 1 et tout document s'y rapportant conclu avec la SAUR.

### 2. Budget principal de la commune – Décisions modificatives

#### 2.1 Budget commune : Décision modificative n°3 (Délibération n°201312DL163BIS)

Suite à une erreur matérielle, la présente délibération annule et remplace la délibération du 5 décembre 2013 concernant la décision modificative n°3 du budget principal de la commune.

M. le Maire expose que s'agissant du budget principal de la commune, il convient de procéder à une décision modificative n° 3 de la façon suivante :

#### Section de fonctionnement – Dépenses

022 Dépenses imprévues	- 9 000,00 €
023 Virement à la section d'investissement	- 39 610,00 €
617 Etudes et recherches	+ 48 610,00 €
<b>Total</b>	<b>0,00 €</b>

Section d'investissement – Recettes

021 Virement de la section de fonctionnement	- 39 610,00 €
238-041 Avances versées sur marchés	+ 40 000,00 €
2031 Frais d'études	+ 48 610,00 €
2031-041 Frais d'études	+ 10 010,00 €
<b>Total</b>	<b>+ 59 010,00 €</b>

Section d'investissement – Dépenses

2111 Terrains nus op 20 réserves foncières	+ 3 400,00 €
2135 Installations générales op 90 piscine	+ 9 000,00 €
2135 Installations générales op 15 gymnase	- 7 260,00 €
21568 Autres matériels incendie op 80 camping	+ 160,00 €
2158 Autres matériels et outillages op 58 matériel	+ 2 500,00 €
2183 Matériel informatique op 90 piscine	+ 1 200,00 €
2313-041 Constructions (bibliothèque)	+ 40 000,00 €
2151-041 Réseaux de voiries	+ 5 584,00 €
2315-041 Installations, matériel et outillage Op 27 voirie	+ 4 426,00 €
2031 Frais d'études op. 35 bâtiments divers	+ 1 380,00 €
2128 Autres agencements et aménagements op. 58	+ 3 500,00 €
202 Frais liés à la réalisation documents d'urbanisme op.44	- 4 880,00 €
<b>Total</b>	<b>+ 59 010,00 €</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,**

- Autorise M. le Maire à procéder à la décision modificative n°3 sur le budget principal de la commune.

**2.2 Budget commune : Décision modificative n°4 (Délibération n°201312DL164BIS)**

M. le Maire expose que s'agissant du budget principal de la commune, il convient de procéder à une décision modificative n° 4 de la façon suivante :

Section d'investissement – Dépenses

2031 op.14 Frais d'études – Construction bibliothèque	+ 10 050,00€
2313 op.14 Construction bibliothèque	+ 126 700,00€
<b>Total</b>	<b>+ 136 750,00€</b>

Section d'investissement – Recettes

1321 op.14 Subventions Etat	+ 120 350,00€
1322 op.14 Subventions Département	+ 23 700,00€
1641 Emprunt	- 7 300,00€
<b>Total</b>	<b>+ 136 750,00€</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,**

- Autorise M. le Maire à procéder à la décision modificative n°4 sur le budget principal de la commune.

### 3. Convention d'occupation de locaux pour les cours de musique au Centre Social *(Délibération n°201312DL165BIS)*

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2011 portant extension du périmètre de la Communauté de Communes du Pays Calaisien à la commune de Bessé sur Braye au 1<sup>er</sup> janvier 2012,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Calaisien et notamment sa compétence relative à la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion de l'école de musique,

Vu le procès-verbal de mise à disposition par la commune de Bessé sur Braye des biens immeubles affectés à l'exercice de cette compétence, en date du 19 janvier 2012,

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il convient d'établir une convention avec la Communauté de Communes du Pays Calaisien et le Syndicat Mixte des Vallées de la Braye et de l'Anille pour l'occupation des locaux au centre social de Bessé sur Braye afin que les cours de musique puissent être dispensés sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Calaisien.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,**

- Autorise M. le Maire à signer la convention énoncée ci-dessus avec la Communauté de Communes du Pays Calaisien et le Syndicat Mixte des Vallées de la Braye et de l'Anille.

## URBANISME

### 4. Classement des voies communales

Retiré de l'ordre du jour

## PERSONNEL

### 5. Transformations de postes *(Délibération n°201312DL166BIS)*

M. le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à transformer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 :

- Deux postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe en poste d'agent de maîtrise.
- Un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe en poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe.

ML Jo

M. le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à transformer à compter du **7 février 2014** :

- Deux postes d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe en poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe.

M. le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à transformer à compter du **1<sup>er</sup> mars 2014** :

- Un poste d'agent spécialisé principal des écoles maternelles 2<sup>ème</sup> classe en poste d'agent spécialisé principal des écoles maternelles 1<sup>ère</sup> classe.

M. le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à transformer à compter du **7 septembre 2014** :

- Un poste d'attaché en poste d'attaché principal.

**Après en avoir délibéré, le conseil Municipal,**

➤ Autoriser M. le Maire à transformer les postes suivants :

- Deux postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe en poste d'agent de maîtrise à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2014**
- Un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe en poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2014**
- Deux postes d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe en poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du **7 février 2014**
- Un poste d'agent spécialisé principal des écoles maternelles 2<sup>ème</sup> classe en poste d'agent spécialisé principal des écoles maternelles 1<sup>ère</sup> classe à compter du **1<sup>er</sup> mars 2014**
- Un poste d'attaché en poste d'attaché principal à compter du **7 septembre 2014**

ML Jo

## QUESTIONS DIVERSES

### 6. Avis du Conseil Municipal sur le projet de révision de la carte cantonale

(Délibération n°201312DL167BIS)

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du 6 décembre de Monsieur le Président du Conseil Général de la Sarthe au sujet de la révision de la carte cantonale en vue des élections départementales de mars 2015.

La proposition du Préfet conduit la Sarthe à être découpée en 21 cantons au lieu de 40, les nouveaux cantons étant construits sur les limites des Communautés de Communes et basés sur la démographie.

**Après avoir pris connaissance des cartes proposées et en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- Considérant que le découpage favorise la représentation des agglomérations au détriment du péri-urbain et du rural
- Considérant que les élus locaux n'ont pas été consultés en amont sur ce redécoupage
- Considérant que le nombre de futurs Conseillers Départementaux ne sera pas diminué
- Considérant qu'il n'a pas été tenu compte des bassins de vie

Donne un avis défavorable au projet de révision de la carte cantonale, par 14 voix contre, 1 vote blanc et 1 refus de vote.

### 7. Eclairage public

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de donner leur avis sur l'heure de coupure de l'éclairage public.

Après discussion, tous les membres s'entendent pour une extinction des luminaires entre 23 heures et 6 heures, tout au long de l'année.

### 8. Demande de subvention de l'Ecole Sainte-Marie de SAINT CALAIS

(Délibération n°201312DL168BIS)

Monsieur le Maire fait part aux membres présents que l'Ecole Sainte-Marie de SAINT-CALAIS, par courrier du 12 courant, a fait une demande de participation à ses frais de fonctionnement.

Il précise que 6 enfants sont scolarisés dans cet établissement, moitié à l'école primaire et moitié à l'école maternelle. La demande est basée sur le décompte de la participation de la commune de SAINT CALAIS, soit 985.00 € par élève pour l'école maternelle et 345 € pour l'école élémentaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas participer aux frais de fonctionnement de l'Ecole Sainte-Marie de SAINT-CALAIS.

## TABLEAU DES DELIBERATIONS

201312DL162	Assujettissement à la TVA contrat affermage : modification du régime TVA au 1er janvier 2014 : Erreur matérielle (Annulée)
201312DL162BIS	Assujettissement à la TVA contrat affermage : modification du régime TVA au 1er janvier 2014 (annule et remplace délibération n°201312DL162)
201312DL163	Budget commune : Décision modificative n° 3 : Erreur matérielle (Annulée)
201312DL163BIS	Budget commune : Décision modificative n° 3 (annule et remplace délibération n°201312DL163)
201312DL164	Budget commune : Décision modificative n° 4 : Erreur matérielle (Annulée)
201312DL164BIS	Budget commune : Décision modificative n° 4 (Annule et remplace délibération n°201312DL164)
201312DL165	Convention d'occupation de locaux pour les cours de musique au Centre Social : Erreur matérielle (Annulée)
201312DL165BIS	Convention d'occupation de locaux pour les cours de musique au Centre Social (Annule et remplace délibération n°201312DL165)
201312DL166	Transformations de postes : Erreur matérielle (Annulée)
201312DL166BIS	Transformations de postes (Annule et remplace délibération n°201312DL166)
201312DL167	Avis du Conseil Municipal sur le projet de révision de la carte cantonale : Erreur matérielle (Annulée)
201312DL167BIS	Avis du Conseil Municipal sur le projet de révision de la carte cantonale (Annule et remplace la délibération n°201312DL167)
201312DL168	Demande de subvention de l'Ecole Sainte-Marie de SAINT CALAIS : Erreur matérielle (Annulée)
201312DL168BIS	Demande de subvention de l'Ecole Sainte-Marie de SAINT CALAIS (Annule et remplace la délibération n°201312DL168)

## TABLEAU DES DECISIONS

201312DC049	05/12/2013	DIA (28) – 16 impasse Ledru Rollin
-------------	------------	------------------------------------

**Séance levée à 22 heures 05**

Secrétaire de séance,  
M. OUDART Joël

Le Maire,  
M. Michel LEROY

## Conseillers Municipaux,

NOM	Prénom	Fonction	Signature des Présents
LEROY	Michel	Maire	
LACOCHE	Jacques	Maire-Adjoint	
RAVÉ	Jean-Marie	Maire-Adjoint	
GRASTEAU	Daniel	Maire-Adjoint	
CRINIÈRE	Elise	Maire-Adjointe	
LOUDART	Joël	Maire-Adjoint	
DESHAYES	Patrick	Conseiller	
POUPON	Manuel	Conseiller	
GILLET	Danick	Conseiller	
RADAY	Zéline	Conseillère	
MARIAIS	Jean-Pierre	Conseiller	
GAUBERT	Alain	Conseiller	
SEGRETAIN	Colette	Conseillère	
BOISNARD	Jean-Pierre	Conseiller	